

MONTFA

BULLETIN MUNICIPAL 2019



Nouveau site web de la mairie : www.montfa81.fr

SOMMAIRE / INFOS PRATIQUES

Editorial du maire	p. 3
Au fil des conseils	p. 4
Démarches administratives	p. 5
Budgets	p. 6
Election municipal	p. 8
Sécurité routière	p. 9
Vie communale	p. 10
Entretenir son jardin	p. 11
Vie scolaire	p. 13
Les aînés	P. 14
Comité des fêtes	p. 15
Les baladins des Fournials	p. 16
L'amicale bouliste	p. 17
Les amis du château de Montfa	p. 18
Société de chasse et Loisirs Montvals	p. 19

COMMUNAUTE DE COMMUNES SIDOBRE VALS ET PLATEAUX

Vialavert - 81260 Le Bez

05 63 73 03 86

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi :

9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00



CABINET MEDICAL

44 avenue de Castres - 81210 Roquecourbe

05 63 75 82 96



**LES NUMÉROS
À CONNAÎTRE
EN CAS D'URGENCE**

LES NUMÉROS
D'APPEL D'URGENCE
PERMETTENT DE JOINDRE
GRATUITEMENT
LES SECOURS PUBLICS
24H/24 & 7J/7

ACCUEIL PERSONNES
SANS ABRIS
115

CENTRE
ANTIPOISON
04 72 11 69 11

SAMU
15

GENDARMERIE
17

URGENCES
112

POMPIERS
18

SERVICE AUX
MALENTENDANTS
114

SIDA INFO SERVICE
0800 840 800

DROGUE, ALCOOL,
TABAC INFO
0800 23 13 13

MAIRIE

2 place Rémy Bardou - 81210 Montfa

05 63 59 52 09 - montfa2@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30 - 12h30 / 14h00 - 18h00

Mardi : 8h30 - 12h30 / 14h00 - 19h00

Vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h00 - 15h00

ECOLE

4 place Rémy Bardou - 81210 Montfa

05 63 59 00 16

DECHETTERIE ST GERMIER

Zac Plaisance - 81210 St Germier

05 63 59 08 76

Horaires d'ouverture :

Du mardi au samedi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

DECHETTERIE REALMONT

La Prade - 81120 Réalmont

05 63 55 60 68

Horaires d'ouverture :

Les lundis, jeudis, vendredis et samedis :

9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

DECHETTERIE CASTRES

ZI de Mélou - 81100 Castres

05 63 55 60 68

Horaires d'ouverture :

Les lundis, jeudis, vendredis et samedis :

9h00 - 12h00 / 14h00 - 18h00

SOUS-PREFECTURE DU TARN

16 bd Georges Clemenceau - 81100 Castres

05 63 45 61 61

Horaires d'ouverture :

Les lundis, mardis et vendredis : 8h30 - 12h00

GENDARMERIE ROQUECOURBE

Avenue de Castres - 81210 Roquecourbe

05 63 70 83 17



Chers Montfalois, chères Montfaloise

Je pensais sincèrement que je m'adresserai à vous pour la dernière fois dans ce bulletin, mais comme dans beaucoup de commune, apparemment l'échéance municipales n'est pas aussi simple que les précédentes.

L'âge, le travail, la famille sont autant d'éléments qui empêchent les gens de s'engager et de s'investir dans la vie de la commune. Le fait aussi que beaucoup de compétences sont transférées à la communauté de commune, ne motive pas dans cette démarche.

Autant je suis favorable à la fusion de petites communes que je suis beaucoup plus réservé sur l'absorption par une plus grande commune s'il n'y avait pas de candidat pour les prochaines élections.

Aussi, par devoir, j'ai décidé de constituer une fois de plus une liste que je soumettrai au vote le 15 mars. Les projets ne seront pas les miens mais ceux d'une équipe et vous seront annoncés ultérieurement.

Comme annoncé en 2018, le village des Fournials a vu la réalisation d'un important chantier comprenant :

- l'enfouissement de l'électricité « basse et moyenne tension » et du réseau de télécommunication
- la mise en place de l'éclairage public par candélabres LED
- la création d'un sentier piétonnier

Le tout depuis la place des vieux chênes jusqu'au lotissement du clos St Michel.

Pendant l'été, le département a réalisé des travaux routiers entre Castres et Vènes dont une grande partie sur la commune de Montfa. La construction de chemins parallèles à la RD612 desservant les riverains, seront rétrocédés à la commune en 2020.

L'ensemble du conseil municipal et la secrétaire de mairie, vous souhaite une bonne année et une bonne santé 2020.

Michel Loubet



AU FIL DES CONSEILS

Modification des statuts de la communauté de communes - Défense extérieure contre l'incendie (DECI).

Vote du compte administratif et du compte de gestion du budget communal et assainissement.

Le cimetière de Peyregoux étant historiquement disponible aux habitants de Montfa, le conseil municipal décide de participer financièrement à la réhabilitation et de verser la somme de 3 500 € sur l'année 2019 et 3 500 € sur l'année 2020.

L'association Loisirs Montvals sollicite la mairie pour la participation à l'achat de grilles d'exposition, qui pourraient aussi être disponibles pour les autres associations, le conseil décide de participer à hauteur de 200 euros.

Concernant les travaux de dissimulation de réseau de télécommunication électronique, le conseil municipal demande la participation de la commune de Montredon-Labessonnié à hauteur de 1/3 du montant HT des travaux.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est approuvé.

Monsieur Maillé Bernard et Monsieur Loubet Michel sont nommés délégués titulaires au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Pays du Dadou, Monsieur Cormary Christophe et Monsieur Mazzon Elie sont nommés suppléants.

Le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert automatique à la CCSVP au 1er janvier 2020 de la compétence eau potable.

Décision de créer un chemin piétonnier aux Fournials.

Maintien des Taux des taxes locales

- Taxe d'Habitation : 10,46 %
- Taxe Foncier Bâti : 14,99 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 74,11 %

Affectation du résultat du budget communal et assainissement.

Evaluation des charges transférées – Attributions de compensation aux communes membres.

o Dotation aux amortissements du budget assainissement.

o Vote du budget primitif 2019 communal et assainissement.

o Modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Pays du Dadou pour la modification du nom de la commune nouvelle « Terre-de-Bancalié ».

o Révision des tarifs de la cantine scolaire (dont la régie pour la vente des tickets de cantine) et de la garderie pour l'année scolaire 2019-2020.

o Mise en place de la participation des familles pour l'inscription au conservatoire national et de danse du Tarn.

o Répartition des sièges par commune au Conseil Communautaire « Sidobre Vals et Plateaux ».

o Demande de subvention pour la création du chemin piétonnier aux Fournials.

o Décision modificative au budget communal pour l'opération financière de la création du chemin piétonnier.

o Demande de modification de la convention de Regroupement Pédagogique Intercommunal pour le tarif de garderie scolaire 2019-2020, le conseil refuse la modification.

o Avis favorable au projet de PLUi de la CCSVP.

o Maintien du taux de la Taxe d'Aménagement à 3 %.

o Information sur l'expérimentation « déchets de cuisine ».

o Maintien des taux de la redevance assainissement collectif 2020

o - Part fixe annuelle à 50 €

o - Part au mètre cube d'eau consommé à 0,85 €

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

La mise à jour du livret de famille :

La mise à jour du livret de famille est **obligatoire** et elle incombe à son titulaire.

Tout changement dans votre état civil ou situation de famille doit y être intégré :

naissance et adoption d'un enfant ; reconnaissance d'un enfant ; mariage des parents ; acquisition, perte ou réintégration de la nationalité française ; changement de nom et/ou de prénoms ; changement de sexe (genre) ; divorce/séparation de corps ; décès.

Dans certains cas, un nouveau livret peut vous être délivré.

L'utilisation d'un livret de famille falsifié ou non mis à jour peut entraîner des poursuites pénales et la condamnation à une amende de 1 500 €, ou 3 000 € en cas de récidive.

Un mineur doit posséder un titre d'identité pour voyager :

Un mineur ne peut pas voyager hors de France (ou en avion) sans une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport, selon le cas).

LE LIVRET DE FAMILLE NE CONSTITUE EN AUCUN CAS UNE PIÈCE D'IDENTITÉ.

ATTENTION : la validité du titre d'identité d'une personne mineure est réduite par rapport à celle d'une personne majeure (5 ans au lieu de 10 ans pour les passeports ; 10 ans au lieu de 15 ans pour les cartes nationales d'identité).

Il convient donc de bien vérifier la validité des titres de chaque participant à un voyage.

Pièce d'identité perdue ou volée :

Un titre d'identité français (Carte Nationale d'Identité ou Passeport) déclaré perdu ou volé par son titulaire est **NON VALIDE**, même si le titulaire le retrouve par la suite.

De ce fait, si vous retrouvez un titre d'identité sur la voie publique, vous devez le restituer en Préfecture pour destruction, car il demeure propriété de l'État.

Recensement obligatoire à 16 ans :

Démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est la 2e étape dans le «Parcours de citoyenneté», après l'enseignement de défense prévu par la loi dans les programmes scolaires des classes de 3e et de 1re.

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons ou filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile, ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16e anniversaire.

PIÈCES A FOURNIR :

- Livret de Famille.

- Carte d'identité de la personne à recenser.

La Mairie (ou le Consulat) vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** qu'il est primordial pour vous de conserver précieusement : en effet, cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire et même conduite accompagnée).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans, si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Environ 1 an après votre recensement, vous recevrez un préavis d'appel pour la 3e étape du parcours : la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Cette journée est obligatoire pour les garçons et les filles, entre la date du recensement et l'âge de 18 ans. A la fin de cette journée, un **CERTIFICAT DE PARTICIPATION** vous sera remis. Comme l'attestation de recensement, ce certificat obligatoire est requis pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES POST RECENSEMENTS

Vous venez de vous faire recenser ?

Votre convocation pour la Journée Défense et Citoyenneté interviendra 10 à 12 mois après le recensement s'il a bien été effectué à 16 ans.

Vous pouvez organiser votre JDC en ligne sur le site majdc.fr

Si vous ne portez pas le même nom que vos parents, vous devez mettre votre propre nom et prénom sur la boîte-aux-lettres de votre domicile.

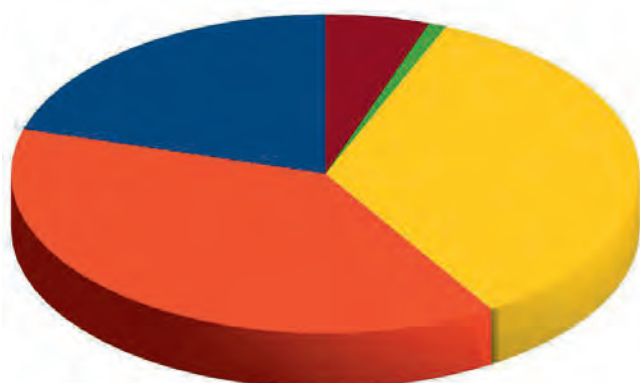
Enfin, vous devez impérativement faire part au Centre du Service National de tout changement d'adresse, même si un suivi de courrier a été établi par les services postaux.

BUDGET COMMUNAL 2019

FONCTIONNEMENT

Compte administratif 2019, approuvé au conseil municipal du 13 janvier 2020

DEPENSES



■ Charges générales ⁽¹⁾	36 483,99 €
■ Charges de personnel ⁽²⁾	68 268,57 €
■ Autres charges ⁽³⁾	61 084,08 €
■ Intérêts emprunts	1 647,78 €
■ Attribution de compensation communauté de commune	9 520,00 €

Total 177 968,91 €

RECETTES



■ Remboursement CUI CAE	6 103,00 €
■ Produits des services	13 178,84 €
■ Impôts et Taxes	104 222,83 €
■ Dotations	92 739,64 €
■ Loyers et charges	6 402,64 €

Total 222 678,31 €

Résultat de l'exercice 2019 : 44 678,31 €
Excédent de fonctionnement reporté : 132 778,48 €
Résultat total : 177 456,79 €

(1) eau, électricité, chauffage, produits d'entretien, petit équipement, fournitures de bureau et scolaires, services extérieurs, assurance, frais postaux et téléphoniques, impôts et taxes.
(2) y compris charges sociales, centre de gestion et médecine du travail.
(3) participations obligatoires, service incendie, communauté de communes, cantine, voirie, syndicat du Dadou, école des Fournials, indemnités élus.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Compte administratif 2019, approuvé au conseil municipal du 13 janvier 2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges générales	1 762,62 €
Charges financières	922,41 €
Autres charges	184,88 €
Dotations aux amortissements	7 823,96 €
TOTAL	10 693,87 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Produits	8 532,12 €
Opérations d'ordre	4 080,87 €
TOTAL	12 612,99 €

Résultat de l'exercice 2018 : 1 919,12 €
Excédent de fonctionnement reporté : 5 122,96 €

Résultat total : 7 042,08 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Capital des emprunts	5 298,51 €
Opérations d'ordre	4 080,87 €
TOTAL	9 379,38 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Opérations d'ordre	7 823,96 €
TOTAL	7 823,96 €

Résultat de l'exercice 2018 : - 1 555,42 €
Excédent de fonctionnement reporté : 19 894,40 €

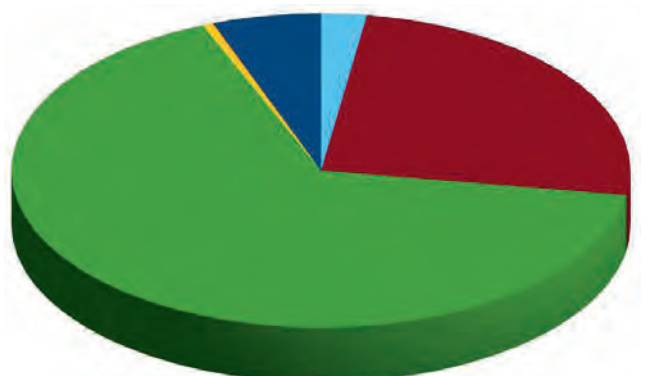
Résultat total : 18 338,98 €

BUDGET COMMUNAL 2019

INVESTISSEMENT

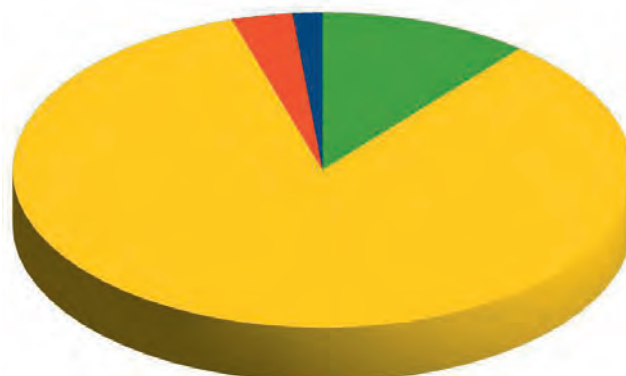
Compte administratif 2019, approuvé au conseil municipal du 13 janvier 2020

DEPENSES



■ Remboursement emprunt	8 348,22 €
■ Reliure registre	58,03 €
■ Site internet	800,00 €
■ Enfouissement Les Fournials	97 794,73 €
■ Chemin piétonnier	37 081,99 €
■ Cimetière de Peyregoux	3 500,00 €
Total	147 582,97 €

RECETTES



■ Vente terrain constructible	1 376,00 €
■ Taxe d'Aménagement	2 822,51 €
■ Emprunt	75 000,00 €
■ Participation Montredon - - Labessonnié	9 770,76 €
Total	88 969,27 €

Résultat de l'exercice 2018 : - 58 613,70 €
Excédent d'investissement reporté : 33 664,11 €
Résultat total : - 24 949,59



BUDGET SIVU DE MONTVALS

Bilan 2019

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges générales	10 566,60 €
Charges de personnel	3 031,11 €
Charges de gestion courante	200,15 €
Charges financières	1 410,98 €
TOTAL	15 208,84 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Participation des communes	6 300,00 €
Remb. personnel mis à disposition	1 630,68 €
Locations	7 747,00 €
Remb. sinistre	746,55 €
TOTAL	16 620,23 €

Résultat de l'exercice 2019 : 1 411,39 €
Excédent de fonctionnement reporté : 5 330,88 €

Résultat total : 6 742,27 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Capital des emprunts	4 084,47 €
Réfrigérateur	822,00 €
TOTAL	4 906,47 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Réserve de fonctionnement	3 603,00 €
TOTAL	3 603,00 €

Résultat de l'exercice 2019 : -1 303,47 €
Excédent de fonctionnement reporté : 482,80 €

Résultat total : -820,67 €

ELECTIONS MUNICIPALES 2020

Pour s'inscrire et demeurer inscrit sur la liste électorale de la commune, vous devez fournir les pièces justificatives suivante :

Justificatif d'identité :

carte nationale d'identité, permis de conduire, carte vitale, ...

Justificatif d'attache à la commune :

S'il s'agit de votre domicile : un justificatif de moins de 3 mois

S'il s'agit du domicile de vos parents et si vous avez moins de 26 ans : un document attestant du lien de filiation et un justificatif de domicile du parent de moins de 3 mois

Si vous êtes seulement contribuable dans la commune : les avis d'imposition de 2018 et 2019

Si vous êtes gérant ou associé unique ou majoritaire d'une société payant ses impôts locaux dans la commune : une preuve de qualité de gérant depuis deux ans et une preuve de l'inscription de la société au rôle de la commune.



Le vote par procuration :

Si vous êtes absent le jour du vote, la procuration vous permet de vous faire représenter pour un autre électeur

Faites votre procuration le plus tôt possible

A qui pouvez-vous la donner:

La personne doit être majeur et inscrite sur les listes électorales de la même commune

Elle n'aura besoin d'aucun document pour voter à votre place

N'oubliez pas de la prévenir car elle n'en sera pas informée !

Où pouvez-vous la faire ?

Au Tribunal d'Instance

A la Brigade de gendarmerie

Au commissariat de police

Quelles sont les pièces à fournir ?

Un formulaire à remplir sur place ou sur internet

Une pièce d'identité



Sécurité routière : le Tarn teste Guid'N Grip

Eiffage Route([link is external](#)) et **Eiffage Energie Systèmes**([link is external](#)) ont livré leur tout premier chantier **Guid & Grip**® sur la RD 612 à Saint-Germier dans le Tarn, commandé par le Conseil départemental.

Le concept « Alerter - Guider – Sécuriser » est assuré par un enrobé Sécuriprène® associé à des plots Led balisant la courbe du virage accidentogène, et dont le déclenchement est géré par un radar détectant les véhicules en approche. Le président du Conseil départemental, Christophe Ramond, a inauguré le chantier le 4 décembre dernier en présence de plusieurs élus locaux. Durant la période de travaux, les équipes ont œuvré de nuit avec deux finisseurs pour appliquer la couche de roulement et effectuer la pose des 35 plots Led sur la voie et les îlots. Ces travaux, qui améliorent significativement la visibilité de la courbe du virage pour les conducteurs, sécurisent ce tronçon qui fera l'objet d'une période de suivi expérimental sur 3 ans par le Cerema afin d'évaluer les atouts de cette innovation routière.



LA LETTRE DES TRAVAUX



BULLETIN DU SDET : LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE DANS LE DÉPARTEMENT DU TARN
AOÛT 2019

COMMUNE DE

MONTFA

DISSIMULATION DU RESEAU BASSE TENSION DU HAMEAU DES FOURNIALS

La voirie du lieu-dit des Fournials a été rénovée suite à l'enfouissement de plusieurs centaines de mètres réseaux électriques.

Après plusieurs mois de travaux, le hameau situé en bordure de la commune de Montfa présente un visage plus moderne le long de la route départementale numéro 4.

En effet, le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn a employé la somme de 215 000 euros pour renforcer le réseau et améliorer la qualité de l'électricité sur l'ensemble du hameau.

Cette opération s'est accompagnée de l'enfouissement de plus d'un kilomètre de câbles électriques basse et haute tension ainsi que de la dépose des anciennes lignes aérienne et des poteaux en béton qui bordaient la route.



En parallèle, des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication ont également été réalisés afin de permettre aux opérateurs de disposer du génie civil nécessaire (regards, chambres de tirage) pour installer le nouveau réseau télécom sur ce périmètre de la commune.

Concernant éclairage public, la commune a installé de nouveaux candélabres à la place des lampadaires anciennement disposés sur les poteaux électriques. Ce matériel moderne d'éclairage LED permettra à la commune de Montfa de mieux éclairer cette zone résidentielle et de réaliser des économies sur la consommation d'électricité.



2 rue Gustave Eiffel
Zone Albitech
81000 ALBI
Tél : 05 63 43 21 40
infos@sdet.fr

www.sdet.fr

ENTREtenir SON JARDIN

« Faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure. »

Cet article, original, fixe donc une obligation d'entretien des propriétés privées et les modalités d'application d'un pouvoir de police spéciale du Maire. On pense évidemment à des risques d'incendie, de prolifération de nuisibles, de présence d'immondices ou de déchets voire d'atteintes marquées à l'esthétique de lieux présentant un intérêt particulier.

Si les risques avérés sont suffisamment graves, le Maire peut mettre en oeuvre la procédure de la manière suivante :

- Mise en demeure du propriétaire d'avoir à entretenir son bien en débroussaillant et en nettoyant dans un délai à fixer.
- Obligation de motivation impérative en vertu des dispositions de la Loi n°79-587 et observations écrites en application de l'article 24 de la Loi n° 2000-321.
- Action de débroussaillage aux frais avancés de la mairie sur le site à défaut d'intervention sur la mise en demeure.

Que faire en présence d'un terrain non entretenu (en friche ou avec gravats) ?

Tout propriétaire est obligé d'entretenir son terrain. Si le terrain voisin du vôtre n'est pas entretenu, des recours existent. Les démarches à entreprendre diffèrent selon que le propriétaire de ce terrain est ou non connu.

Entretien d'une haie non mitoyenne : les haies de mon voisin s'étendent sur le trottoir. Que puis-je faire ?

Les arbres et les haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir ou sur une voie piétonnière ou constituer un danger pour la circulation routière. Vous êtes en droit de demander à votre voisin qu'il s'occupe de la taille de ses haies (source : article R. 116-2 du Code de la voirie routière).

Est-il possible d'arracher les branches et les racines qui dépassent sur mon terrain ?

Oui. Vous avez le droit de couper vous-même de simples racines, ronces ou brindilles qui dépassent depuis le jardin de votre voisin sur votre terrain (source : article 673 du Code Civil).

Obligation élagage arbres : des branches dépassent, que faire ?

Si, par exemple, des branches de votre voisin dépassent dans votre jardin, vous pouvez agir. Vous pouvez légalement obliger votre voisin à élaguer ou à tailler les branches des arbres et des arbustes qui dépassent sur votre jardin. Mais attention, vous n'avez pas le droit de le faire vous-même (source : article 673 du Code Civil).

Horaire tonte pelouse : à quelle heure peut-on tondre sa pelouse ?

La mairie ou arrêté municipal/préfectoral réglemente les horaires acceptés pour la tonte de pelouse.

En règle générale, il faut suivre les recommandations suivantes :

- En semaine : toléré entre 8h et 20h.
- Le samedi : entre 9h-12h et 14h-19h.
- Le dimanche et jours fériés : autorisé entre 10h et 12h.

Dépassement des végétaux chez le voisin

- Les branches dépassant chez le voisin doivent être élaguées au niveau de la limite séparatrice. Le voisin n'a pas le droit de tailler lui-même les branches.
- Les simples racines, ronces ou brindilles dépassant sur votre terrain peuvent être coupées sans autorisation de la part du voisin.
- Les fruits accrochés à des branches dépassant chez le voisin ne peuvent pas être cueillies. Il faut attendre que les fruits soient tombés dans le jardin pour les récupérer.

La responsabilité de la taille d'une haie mitoyenne incombe aux 2 voisins. Les voisins doivent se mettre d'accord sur la taille et sur les éventuels frais liés à la taille.

LES ARTISANS DE MONTFA

M. Jean Bascoul
Producteur de Miel
Lieu-dit La Plancarié
05 63 75 96 02

Cams Diffusion
M. Jean-Mar Carayon
Diffusion de produits
Lieu-dit Besquières
06 09 65 32 77

M. David Tourel
Développeur Web
17 chemin de la Longuié
05 63 51 07 79

M. Romain Garibal
Mécanique générale
71 rte de Montredon
05 63 72 25 28

Albert et Fils
Bâtiment et Génie Civil
Les Fournials
05 63 75 84 52

C la vie en vert (Paysagiste)
M. Molinié Jean-Philippe
Lieu-dit Lasbourdoniés
06 30 11 40 99

M. Patrick Milhau
Menuiserie
1 rte de Montredon
06 66 27 80 57

M. Thierry Caminade
Mécanique auto - Motoculture
12 chemin de la Longuié
06 33 69 92 65

Mme Sylvie Mialhe
Courtier Prêt Immobilier
41 rte des Platanes
06 40 73 41 19

ETAT CIVIL

† Madame Galinier épouse Pallotta Claudine, décédée le 31 mars 2019, âgée de 75 ans, elle était domiciliée impasse du Pioch.

Monsieur Maillé Louis, décédé le 4 octobre 2019, âgé de 92 ans, il était domicilié place des Vieux Chênes.

Monsieur Pierre Henri, décédé le 24 décembre 2019, âgé de 99 ans, il était domicilié route de Montredon.

Le conseil municipal présente ses sincères condoléances aux familles

🛒 Léane Dugas, née le 18 avril 2019, félicitations à Damien et Cynthia

Anatole Pommarede, né le 24 juin 2019, félicitations à David et Céline



En avril et en mai, c'est Mme CORBA Mathieu, formée à l'opéra de Paris, qui est venue à l'école pour initier les enfants à la danse contemporaine.

Après l'étude de plusieurs œuvres du peintre MIRO intitulées « BLEU », elle a proposé aux enfants une chorégraphie évocatrice de la mer, du vent, des cailloux, des flammes...



Le jeudi 21 mars, les enfants de l'école ont assisté au spectacle «Encore des histoires» de la Compagnie de la Cuillère dans lequel les comédiens revisitent les «best-sellers» de la littérature jeunesse au moyen de théâtre d'objet, de marionnettes et de musique.



Le mardi 25 juin, les enfants se rendirent au Musée du Bois et du Jouet d'Hautpoul, pour leur sortie scolaire de fin d'année.

Ils visitèrent le musée, accédèrent à la salle de jeux et réalisèrent de belles œuvres artistiques avec de la sciure de bois colorée.

Le samedi 22 juin, nous avons organisé la première fête de l'école commune entre l'école des Fournials et l'école de Montfa, suite au regroupement pédagogique intercommunal nouvellement créé.

Pour une première ce fut une belle réussite qui scelle désormais l'unité entre les deux écoles !

VIE SCOLAIRE



Le vendredi 27 septembre, les enfants assistèrent au très beau spectacle « Juste un jour » de la compagnie Rouge Virgule dans lequel la journée est présentée comme une grande aventure quotidienne, avec ses rituels, ses inattendus et ses émerveillements.

Le mardi 17 décembre, l'école s'est rendue aux ateliers du Carnaval d'Albi pour une visite haute en couleurs. Nous y avons observé d'énormes personnages en papier mâché qui défilent du 8 au 23 février 2020.



Le vendredi 20 décembre, les enfants assistèrent à la représentation de « Laissez-moi rêver », un conte moderne, tendre et poétique présenté par la Compagnie Artémisia. Un doux spectacle de marionnettes !

GOUTER DES AINES

Le goûter réunissant les 65 ans et plus s'est déroulé, comme à l'accoutumée dans une ambiance conviviale et chaleureuse où le plaisir de se retrouver et de bavarder est toujours à l'honneur.



VIE ASSOCIATIVE

COMITE DES FÊTES DES FOURNIALS

Voilà 40 ans que le comité des fêtes des Fournials vous régale avec ses festivités.

Revenons à l'origine de la création de cette association : octobre 1979, un groupe de Fournialais décide d'organiser sa 1ère fête. Les habitants des Fournials donnent 100 francs chacun (15€ pour les plus jeunes !!!) pour pouvoir démarrer. Depuis, c'est un programme varié qui réjouit petits et grands.

Quelques dates marquantes :

1999 : 20 ans du comité des fêtes : on propose un programme à partir du vendredi soir avec le groupe HIPPO-CAMPE.

2009 : 30 ans / on engage SANGRIA gratuite, concert auquel plus de 1000 personnes assistent.

2010 : création de la bodega du comité.

2014 et 2016 : tout le village se mobilise pour la journée festive pour Émilie qui a permis de réunir des fonds pour l'ouverture d'une école adaptée pour les enfants atteints de lissencéphalie entre autres à Labruguière en novembre 2016.

Les Fournials, c'est aussi :

Le Cyclo club des Fournials créé en 1987 jusqu'à fin 1997 date à laquelle le terrain qui nous était gracieusement prêté a été mis en vente sans oublier l'école, qui est au centre de la vie de notre village et dont le maintien nous tient à coeur.

Sous l'impulsion de quelques parents d'élèves, la troupe des baladins des Fournials voit le jour en 1995 et nous offre de beaux moments de rire et de détente.

Projets pour 2020 :

Le premier est l'organisation d'une journée sportive suivie d'un repas et d'une soirée dansante au printemps dont la date reste encore à définir.

D'autre part, après plusieurs déménagements, de la cour de l'école pour la première fête en passant par la place des vieux chênes, puis le chantier de granit, le terrain à l'entrée de la route des collines et le terrain actuel impasse des oliviers, nous avons le projet de faire l'acquisition de ce dernier pour pérenniser notre fête ou créer de nouvelles manifestations.

Les 4, 5 et 6 octobre, le public est venu nombreux pour la soirée du vendredi ouverte par la banda des **OKZOU** suivi du groupe **Two Rock**. La traditionnelle soupe au fromage a affiché complet le samedi ainsi que le bal musette avec **Jean- François MÉZY** et la bodega animée par **B2M**.

Le clown a amusé de nombreux enfants... et parents le dimanche après-midi pendant que d'autres se rencontraient à la pétanque.

Anabela a clôturé la fête 2019 dans une ambiance festive et joyeuse.

Le comité des fêtes des Fournials remercie les artisans et les commerçants qui nous soutiennent dans l'organisation de nos festivités ainsi que les bénévoles qui nous aident de près ou de loin dans nos préparatifs.

40 ans de musique, de soirées entre amis, de rigolades, d'anecdotes, d'engueulades parfois mais toujours le même plaisir d'être ensemble.



VIE ASSOCIATIVE

LES BALADINS DES FOURNIALS

Le spectacle de 2019 a eu un bon succès.

Alors comme chaque année, nous avons repris les répétitions dans la bonne humeur.

Nous vous attendons nombreux pour notre nouveau spectacle qui aura lieu les 24 et 25 Janvier 2020 à la salle Siloé de Roquecourbe.

Les Baladins vous souhaitent une très bonne année 2020 !!



L'AMICALE BOULISTE

Ou « Il se passe toujours quelque chose »

De janvier à Noël notre Association a été en permanence au four et au moulin !

Jugez-en plutôt en chiffres:

- 13 concours de belote réunissant 80 personnes chaque fois.
- 2 compétitions officielles de pétanque avec environ 80 personnes pour chacune des manifestations.
- repas de la traditionnelle OMELETTE PASCALE avec animation musicale réunissant 120 convives.
- une quinzaine de concours de pétanque amicaux les vendredis soir aux beaux jours, avec une fréquentation variable en fonction des dates et de la météo.
- un LOTO au mois de mars qui a rempli la salle intercommunale.

On le voit, les « amicalistes » ne se contentent pas de s'occuper de leurs boules ! Ce sont de véritables acteurs de vie et d'animation pour le secteur.

Le seul « bémol » à leur enthousiasme est le coût pour l'Association des frais de location de la salle, ainsi que le coût de l'éclairage du boulodrome (ce dernier point étant exorbitant par rapport à l'utilisation réelle du boulodrome...), même si les membres de notre Club ont conscience que l'intégralité de ces coûts n'ont pas à être supportés par l'ensemble des contribuables.

L'ensemble de ces charges représente la moitié des gains produits par ces animations au profit de notre territoire !!! (CECI N'EST PAS UN MESSAGE SUBLIMINAL). Nous pensons être les plus gros « clients » du SIVU de MON- TVALS. Aussi, les dirigeants ont pris la décision de n'organiser des manifestations à la salle intercommunale, que pendant les périodes de soldes ou de promotion des frais de location ! (CECI EST UNE BLAGUE, mais contient un message qui n'a rien de subliminal non plus).

Les membres de l'AMICALE BOULISTE s'appliqueront à continuer leurs activités sur notre territoire ou en portant nos couleurs à l'extérieur, ce qui a pour effet de faire souvent découvrir où se trouve « notre chez nous ».

Tous les membres du Club vous présentent leurs meilleurs et très sincères vœux de santé, bonheur et réussite en cette année 2020, et espèrent vous accueillir très nombreux pour jeter un peu d'acier au boulodrome, poser quelques bouts de carton sur les tables de la salle intercommunale, ou les aider à casser les œufs de Pâques.....



LES AMIS DU CHÂTEAU DE MONTFA

Les Amis Du Chateau De Montfa, présentent leurs vœux à tous les habitants de la commune pour 2020.

Comme vous l'avez très certainement entendu, le château a changé de propriétaire en juillet 2019, en effet Mme Sophie Peyruc, qui était une bénévole très investie, a souhaité que le château reste à disposition de l'association et a racheté le château. Une convention a été signée entre l'heureuse propriétaire et l'association, afin de pouvoir continuer dans de bonnes conditions la sauvegarde de ce joyau du patrimoine tarnais.

Le bureau de l'association a été voté en septembre, il est présidé par M. Pierre Souyris habitant Terre-de-Bancalier.

Les activités :

Les journées du patrimoine se sont déroulées sous une pluie battante, malgré tout, nous avons eu une centaine de courageux visiteurs.

Dans le cadre des « Dimanche au Château de Montfa » nous avons organisé la première randonnée sur le sentier des Deux Puechs et les traces de Toulouse-Lautrec. (vous pouvez retrouver la fiche du sentier balisé sur le lien suivant : <https://www.montfa81.fr/decouverte>). Cette journée a connu un vif succès.

En novembre 2019, l'entreprise Albert et fils est intervenue sur les murs nord et ouest, afin de réaliser la cristallisation et les génoises (cf article + photos)



En 2020 nous organiserons un vide grenier, un concours de peintres, une initiation au tir à l'arc, un marché d'artisans etc...

Vous souhaitez nous aider ? Vous pouvez nous rejoindre et adhérer à l'association (10 euros/pers/an ou 8 euros/pers/an si vous venez en famille). L'association accepte également les dons de matériels et de matériaux.

Nous vous invitons à visiter régulièrement le château pour voir les travaux réalisés ou en cours de réalisation.

A bientôt nous l'espérons .

La Team Montfa

chateaumontfa@orange.fr

<https://www.chateau-montfa.com>

Page facebook @chateaudumontfa

Page instagram chateaumontfa

Pierre Souyris (président) : 06 78 79 24 85

VIE ASSOCIATIVE

SOCIETE DE CHASSE MONTFA / ST JEAN DE VALS

La saison de chasse qui vient de s'écouler confirme les tendances de ces dernières années en ce qui concerne le gibier présent dans notre belle campagne. A savoir:

- Une diminution continue du petit gibier (lapin, perdreau...) à l'exception du lièvre qui semble revenir.
- Une augmentation du gros gibier notamment la présence de sangliers qui augmente année après année.

Nous tenons aussi à remercier tout les donateurs et participants à notre loto annuel qui s'est révélé être un très grand succès. En effet, la salle intercommunale de Montvals était pleine à craquer ! (photo) Nous espérons vous revoir aussi nombreux l'année prochaine...



Enfin pour terminer, l'association de chasse tient à vous souhaiter chaleureusement une très bonne et heureuse année 2020 !

Le Bureau.

LOISIRS MONTVALS

Notre association se porte bien avec des inscriptions en légère hausse sur nos quatre activités et une participation toujours aussi engagée. Nous remercions la mairie de Montfa pour son soutien suivi, tout comme le comité des fêtes qui, à sa dissolution, nous a fait une contribution financière. Ceci nous a permis d'acquérir des grilles d'exposition qui ont déjà été mises en oeuvre, avec succès, lors de l'exposition d'aquarelles autour de notre Assemblée

Générale. Les cours de gymnastique ont connu un changement de professeur, nous remercions Sandrine Léonet de ses années d'encouragements et continuons nos efforts avec Brigitte Vanhove.

Meilleurs voeux de bonne et heureuse année 2020 !

La présidente



JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
M 1 Jour de l'An	S 1 Ella	D 1 Aubin	M 1 Hugues	V 1 Fête du travail	L 1 L. de Pentecôte
J 2 Basile	D 2 Présentation	L 2 Charles le B.	J 2 Sandrine	S 2 Boris	M 2 Blandine
V 3 Geneviève	L 3 Blaise	M 3 Guénolé	V 3 Richard	D 3 Phil., Jacq.	M 3 Kévin
S 4 Odilon	M 4 Véronique	M 4 Casimir	S 4 Isidore	L 4 Sylvain	J 4 Clotilde
D 5 Edouard	M 5 Agathe	J 5 Olive	D 5 Rameaux	M 5 Judith	V 5 Igor
L 6 Epiphanie	J 6 Gaston	V 6 Colette	L 6 Marcellin	M 6 Prudence	S 6 Norbert
M 7 Raymond	V 7 Eugénie	S 7 Félicité	M 7 J.-B. de la S.	J 7 Gisèle	D 7 F. des Mères
M 8 Lucien	S 8 Jacqueline	D 8 Jean de Dieu	M 8 Julie	V 8 Victoire 45	L 8 Médard
J 9 Alix	D 9 Appoline	L 9 Françoise	J 9 Gauthier	S 9 Pacôme	M 9 Diane
V 10 Guillaume	L 10 Arnaud	M 10 Vivien	V 10 Vendredi Saint	D 10 Solange	M 10 Landry
S 11 Paulin	M 11 N.-D. Lourdes	M 11 Rosine	S 11 Stanislas	L 11 Estelle	J 11 Barnabé
D 12 Tatiana	M 12 Félix	J 12 Justine	D 12 Pâques	M 12 Jean.-d'Arc	V 12 Guy
L 13 Yvette	J 13 Béatrice	V 13 Rodrigue	L 13 L. de Pâques	M 13 Rolande	S 13 Antoine de P.
M 14 Nina	V 14 Valentin	S 14 Mathilde	M 14 Maxime	J 14 Matthias	D 14 Elisée
M 15 Rémi	S 15 Claude	D 15 Louise	M 15 Paterne	V 15 Denise	L 15 Germaine
J 16 Marcel	L 16 Julienne	L 16 Bénédicte	J 16 Benoît-J.	S 16 Honoré	M 16 J.-Fr. Régis
V 17 Roseline	L 17 Alexis	M 17 Patrice	V 17 Anicet	D 17 Pascal	M 17 Hervé
S 18 Prisca	M 18 Bernadette	M 18 Cyrille	S 18 Parfait	L 18 Eric	J 18 Léonce
D 19 Marius	M 19 Gabin	J 19 Joseph	D 19 Emma	M 19 Yves	V 19 Romuald
L 20 Sébastien	J 20 Aimée	V 20 PRINTEMPS	L 20 Odette	M 20 Bernardin	S 20 ÉTÉ
M 21 Agnès	V 21 P. Damien	S 21 Clémence	M 21 Anselme	J 21 Ascension	D 21 F. des Pères
M 22 Vincent	S 22 Isabelle	D 22 Léa	M 22 Alexandre	V 22 Emile	L 22 Alban
J 23 Barnard	D 23 Lazare	L 23 Victorien	J 23 Georges	S 23 Didier	M 23 Audrey
V 24 Fr. de Sales	L 24 Modeste	M 24 Cath. de Suè.	V 24 Fidèle	D 24 Donatien	M 24 Jean-Bapt.
S 25 Conv. S. Paul	M 25 Mardi gras	M 25 Annonciation	S 25 Marc	L 25 Sophie	J 25 Prosper
D 26 Paul	M 26 Cendres	J 26 Larissa	D 26 Jour du souvenir	M 26 Bérenger	V 26 Anthelme
L 27 Angèle	J 27 Honorine	V 27 Habib	L 27 Zita	M 27 Augustin	S 27 Fernand
M 28 Th. d'Aquin	V 28 Romain	S 28 Gontran	M 28 Valérie	J 28 Germain	D 28 Irénée
M 29 Gildas	S 29 Auguste	D 29 Gwladys +1h	M 29 Cath. de Si.	V 29 Aymard	L 29 Pierre, Paul
J 30 Martine		L 30 Amédée	J 30 Robert	S 30 Ferdinand	M 30 Martial
V 31 Marcelle		M 31 Benjamin		D 31 Pentecôte	

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
M 1 Thierry	S 1 Alphonse	M 1 Gilles	J 1 Thér. de l'E.	D 1 Toussaint	M 1 Florence
J 2 Martinien	D 2 Julien-Eym.	M 2 Ingrid	V 2 Léger	L 2 Défunt	M 2 Viviane
V 3 Thomas	L 3 Lydie	J 3 Grégoire	S 3 Gérard	M 3 Hubert	J 3 Xavier
S 4 Florent	M 4 J.-M. Vianney	V 4 Rosalie	D 4 Fr. d'Assise	M 4 Charles	V 4 Barbara
D 5 Antoine	M 5 Abel	S 5 Raïssa	L 5 Fleur	J 5 Sylvie	S 5 Gérard
L 6 Mariette	J 6 Transfiguration	D 6 Bertrand	M 6 Bruno	V 6 Bertille	D 6 Nicolas
M 7 Raoul	V 7 Gaétan	L 7 Reine	M 7 Serge	S 7 Carine	L 7 Ambroise
M 8 Thibault	S 8 Dominique	M 8 Nativité N.-D.	J 8 Pélagie	D 8 Geoffroy	M 8 Im. Concept.
J 9 Amandine	D 9 Amour	M 9 Alain	V 9 Denis	L 9 Théodore	M 9 Pierre Fourier
V 10 Ulrich	L 10 Laurent	J 10 Inès	S 10 Ghislain	M 10 Léon	J 10 Romaric
S 11 Benoît	M 11 Claire	V 11 Adelphe	D 11 Firmin	M 11 Armistice 1918	V 11 Daniel
D 12 Olivier	M 12 Clarisse	S 12 Apollinaire	L 12 Wilfried	J 12 Christian	S 12 Jean. Fr.-Ch.
L 13 Henri, Joël	J 13 Hippolyte	D 13 Aimé	M 13 Géraud	V 13 Brice	L 13 Lucie
M 14 Fête Nationale	V 14 Evrard	L 14 La Ste Croix	M 14 Justé	S 14 Sidoine	L 14 Odile
M 15 Donald	S 15 Assomption	M 15 Roland	J 15 Thér. d'Avila	D 15 Albert	M 15 Ninon
J 16 N-D Mt-Carmel	D 16 Arnel	M 16 Edith	V 16 Edwige	L 16 Marguerite	M 16 Alice
V 17 Charlotte	L 17 Hyacinthe	J 17 Renaud	S 17 Baudoin	M 17 Elisabeth	J 17 Gaël
S 18 Frédéric	M 18 Hélène	V 18 Nadège	D 18 Luc	M 18 Aude	V 18 Gatien
D 19 Arsène	M 19 Jean-Eudes	S 19 Emilie	L 19 René	J 19 Tanguy	S 19 Urbain
L 20 Marina	J 20 Bernard	D 20 Davy	M 20 Adeline	V 20 Edmond	D 20 Abraham
M 21 Victor	V 21 Christophe	L 21 Matthieu	M 21 Céline	S 21 Prés. Marie	L 21 HIVER
M 22 Marie-Mad.	S 22 Fabrice	M 22 AUTOMNE	J 22 Elodie	D 22 Christ Roi	M 22 Xavière
J 23 Brigitte	D 23 Rose de L.	M 23 Constant	V 23 Jean de C.	L 23 Clément	M 23 Armand
V 24 Christine	L 24 Barthélemy	J 24 Thècle	S 24 Florentin	M 24 Flora	J 24 Adèle
S 25 Jacques	M 25 Louis	V 25 Hermann	D 25 Crépin -1h	M 25 Cath. L.	V 25 Noël
D 26 Anne, Joach.	M 26 Natacha	S 26 Côte, Dam.	L 26 Dimitri	J 26 Delphine	S 26 Etienne
L 27 Nathalie	J 27 Monique	D 27 Vinc. de P.	M 27 Emeline	V 27 Séverin	D 27 Jean
M 28 Samson	V 28 Augustin	L 28 Venceslas	M 28 Simon, Jude	S 28 Jacq. de la M.	L 28 Innocents
M 29 Marthe	S 29 Sabine	M 29 Michel	J 29 Narcisse	D 29 Avent	M 29 David
J 30 Juliette	D 30 Fiacre	M 30 Jérôme	V 30 Bienvenue	L 30 André	M 30 Roger
V 31 Ignace de L.	L 31 Aristide		S 31 Quentin		J 31 Sylvestre